

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ISAS :

84/797 du 7/09/84 6/17
(/ECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/2103/

portant revision de la situation administrative de Monsieur MENGHAT MATSO MAMPO, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).--

-----00000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

-----00●-----

(/u la Constitution du 3 juillet 1979;
(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 juillet 1979;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.01.1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements; notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

.../...

(/u l'arrêté n° 11033/MJT.DGTFF.DFP du 27.12.1980 portant versement, reclassement et nomination de certains fonctionnaires sortis de l'Ecole du Parti, dans les cadres de la catégorie B hiérarchie I de l'Enseignement;

(/u la Note de Prise de Service n° 560/MEN.DESP.DREB.EFPMMS du 9.2.1981;

(/u le décret n° 82/226/MTPS.DGTFF.DFP du 9.3.1982 portant reclassement et nomination de Monsieur MENGHAT MATSO MAMPO, Instituteur de 4° échelon, des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement);

(/u le Certificat de Prise de Service n° 017/PCT.OC.BP.DREP.SAF. SGF du 13.12.1981;

(/u l'arrêté n° 10032/MEN.DGAS.DPAA du 27.10.1982 portant promotion au titre de l'année 1979 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement);

(/u l'arrêté n° 7850/MEN.DGAS.DPAA.SP du 19.8.1982 portant promotion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1981;

(/u la demande de l'intéressé en date du 15.11.1982;

() E C R E T E :
=====

ARTICLE 1ER.- La situation administrative de Monsieur MENGHAT MATSO MAMPO, Professeur de Lycée de 1° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) est révisée selon le tableau ci-après :

.../...

M. J.

ANCIENNE SITUATION	!	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>	!	<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>
* Titulaire du Certificat de Fin de Stage à l'Enseignement des Sciences Sociales délivré par l'Ecole du Parti est versé et nommé Instituteur de 4° échelon indice 760 pour compter du 15.10.1977 date effective de reprise de service (arrêté n° 11033/MJT.DGTFP.DFP du 27.12.1980).	!	* Promu Instituteur de 6° échelon, indice 860 pour compter du 15.10.1981.
<u>Catégorie A, Hiérarchie I</u>	!	<u>Catégorie A, Hiérarchie I</u>
* Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (session 1981) est reclassé et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 pour compter du 10.12.1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 (décret n° 82/226/MTPS.DGTFP.DFP du 9.03.1982) ACC = néant.	!	* Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques, Option : Communisme Scientifique, (session 1981) est reclassé et nommé Professeur de Lycée de 2° échelon, indice 920 pour compter du 10.12.1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 ACC = néant.
<u>Catégorie B, Hiérarchie I</u>	!	
* Promu Instituteur de 5° échelon indice 820 pour compter du 15.10.79 (arrêté n° 10032/MEN.DGAS.DPAA du 27.10.82).	!	
* Promu Instituteur de 6° échelon indice 860 pour compter du 15.10.81 (arrêté n° 7850/MEN.DGAS.DPAA du 19.8.82).	!	

X

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature et de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 AOUT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFF.DFP
DGB
DCF
MEN
BPAA
INTERESSE
DOSSIER
SGCM.BC

1
3
3
2
2
2
1
3
2.-